



# GROFFLIERS

---

village

ÉTÉ



# ÉDITORIAL DU MAIRE

---

◦ Madame, Monsieur, Chers Administrés,

Cette lettre municipale, qui se situe à mi-mandat, vous apportera quelques informations sur l'actualité de notre commune. Voilà en effet trois ans que notre équipe est en place.

La première partie du mandat a permis de mener à bien de gros dossiers, essentiels pour l'avenir de notre commune. Je veux citer bien entendu la validation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en avril 2016 qui fixe les nouvelles règles d'urbanisme et puis bien sûr, la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui a nécessité pas moins de cinq années de travail avant d'entrer dans sa mise en œuvre opérationnelle. Le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) est également entré dans sa phase finale avec l'achèvement en ce début juillet de l'enquête publique.

Mais au-delà de ces démarches de fond, nous conservons le souci constant de préserver la qualité de vie et l'embellissement de notre commune. Pour cela, nous avons réalisé en ce début d'année une extension de la salle polyvalente pour permettre aux associations de ne pas être pénalisées par la perte de la Salle Léchevin. La démolition de cette salle, qui n'était plus aux normes, permettra en effet en début d'année 2018 la création d'un béguinage de 8 logements réservés à nos aînés. D'autres travaux d'embellissement ont également été réalisés tels la pose de jardinières, la réfection complète de la signalisation au sol ou encore la remise en état de certains chemins ruraux tel le Chemin des Mottes. Notre équipe technique s'efforce d'entretenir au mieux l'ensemble du territoire communal par des tailles régulières des plantations, espaces verts et entretien des massifs. Nous les remercions pour ce travail régulier parfois réalisé dans des conditions climatiques difficiles.

Enfin sur le plan scolaire, nous souhaitons une très bonne retraite à Monsieur Camier et saluons l'arrivée en septembre de Madame Vantilke, nouvelle directrice. Cette prochaine rentrée sera marquée par un retour à la semaine de 4 jours suite à un vote conforme du Conseil d'Ecole et du Conseil Municipal.

Sur le plan intercommunal, ce premier semestre a été marqué par la mise en place de la communauté d'agglomération, la CA2BM. J'exerce au sein de cette nouvelle communauté de 67 000 habitants la fonction de vice-président en charge de la culture. C'est un vaste et ambitieux chantier que de vouloir fusionner 3 communautés n'ayant pas opté dans le passé pour les mêmes compétences. 2017 est une année de transition, une année qui doit permettre de faire un état des lieux permettant de fixer les perspectives jusqu'en 2020. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des orientations qui seront prises tant pour notre commune que pour l'ensemble de la collectivité.

Mais en attendant, j'espère que cet été sera pour vous synonyme d'un peu de vacances. Si tel est le cas, je vous souhaite un bon repos et vous adresse mes cordiales salutations.

*Bel été à tous!*

---

**Claude VILCOT**



Un village fleuri



Nouvelle salle de réunion



Démolition de la salle Lécévin



Futur béguinage



La commune s'est dotée d'un nouveau véhicule



La municipalité a tenu à remercier M. Camier

# BUDGET

- Le budget primitif a été adopté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 4 avril 2017.

La continuité de la maîtrise des charges de fonctionnement en 2016, nous a permis de commencer l'année 2017 avec un **excédent de 116 780.11€**, malgré une baisse cumulée des dotations de l'État de plus de 55 000 € depuis 2015 (soit un pourcentage de moins 23 % par rapport à 2015).

## Compte de gestion 2016

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		278 129,70	108 709,23		108 709,23	278 129,70
Part affectée à l'investissement	200 520,18				200 520,18	
Opération de l'exercice	1 003 155,94	1 115 956,92	236 978,46	272 057,30	1 240 134,40	1 388 014,22
Totaux	1 203 676,12	1 394 086,62	345 687,69	272 057,30	1 549 363,81	1 666 143,92
<b>Résultat de clôture</b>		<b>190 410,50</b>	<b>73 630,39</b>			<b>116 780,11</b>

## Taxes locales

Lors du Conseil Municipal du 4 avril 2017, il a été décidé et ceci pour **la quatrième année consécutive**, d'aucune augmentation du taux d'imposition applicable sur les taxes directes locales (taxe d'habitation, foncière bâtie ou non bâtie). Seules les bases d'imposition fixées par l'État ont augmenté.

Pour 2016, le produit de ces 3 taxes s'est élevé pour la commune, à la somme de **672 685 €**.

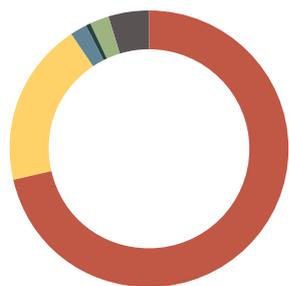
	MONTANT DES TRAVAUX TTC
Mairie	29 820.00 €
Église	10 740.00 €
Salle polyvalente	20856.00 €
Salle M.A Duhamel	15 312.00 €
École primaire et maternelle	112 260.00 €
<b>Total</b>	<b>188 988.00 €</b>

## Travaux d'accessibilité

Les gestionnaires des ERP (Etablissements recevant du Public) ou des IOP (Installations ouvertes au Public) ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

ci-contre le plan de financement des 3 prochaines années

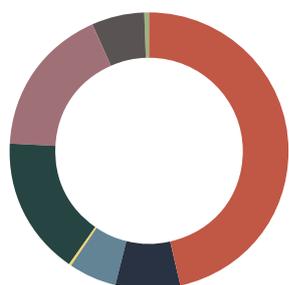
## ○ Recettes de fonctionnement



---

●	<b>02,07 %</b>	Remboursement sur rémunération du personnel
●	<b>04,65 %</b>	Produits des services
●	<b>71,58 %</b>	Impôts et taxes
●	<b>19,11 %</b>	Dotations et participations
●	<b>01,81 %</b>	Revenus des immeubles
●	<b>00,78 %</b>	Produits exceptionnels

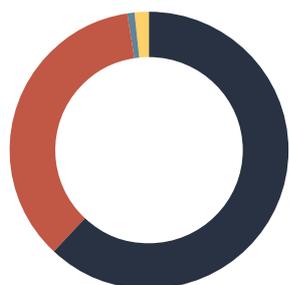
## ○ Dépenses de fonctionnement



---

●	<b>05,67 %</b>	Achats de fournitures
●	<b>17,59 %</b>	Services extérieurs
●	<b>06,05 %</b>	Autres services extérieurs
●	<b>00,36 %</b>	Impôts, taxes, versement assimilés
●	<b>46,73 %</b>	Charges de personnel
●	<b>07,45 %</b>	Autres charges de gestion courante
●	<b>00,01 %</b>	Charges exceptionnelles
●	<b>16,14 %</b>	Charges financières

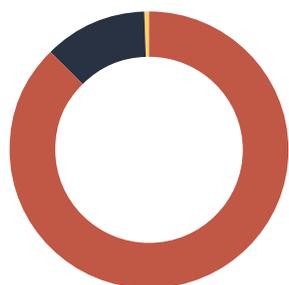
## ○ Dépenses d'investissement



---

●	<b>62,04 %</b>	Remboursement du capital des emprunts
●	<b>35,52 %</b>	Immobilisation corporelles
●	<b>00,93 %</b>	Dépôts et cautionnement reçus
●	<b>01,52 %</b>	Immobilisation incorporelles

## ○ Recettes d'investissement



---

●	<b>87,69 %</b>	Subventions
●	<b>11,90 %</b>	Dotations, fonds divers et réserves
●	<b>00,41 %</b>	Emprunts

# ÉVÉNEMENTS

## ○ La fête des écoles

Ce samedi 24 juin fut une journée riche en événements pour notre commune ! La journée a débuté par une magnifique fête des écoles. Chaque classe, des tous petits aux CM2 avait longuement préparé ce spectacle de danses, chants, acrobaties, cirque ... Malgré une météo très capricieuse, le public était nombreux à applaudir les enfants.



1. CE1/CE2
2. CM1/CM2
3. Les maternelles
4. CE2/CM1
5. Cirque CP
6. CP
7. Le public



## o La fête du village

La journée s'est poursuivie par la Fête du Village, l'après-midi jeux ayant été annulé en raison des conditions météo. L'apéritif offert par la municipalité était animé cette année par la chorale Croq'notes de Verton et le repas champêtre, bénévolement par Bruno Decamp.

**Plus de 240 personnes se sont encore une fois réunies devant le feu de la Saint Jean !**



Le feu de la Saint Jean



Le chorale Croq'notes



# LE JEUX DES 1000€

o La commune de Groffliers a été choisie pour participer au jeu des 1000€ organisé par **France Inter** et animé par **Nicolas Stoufflet**. Ce jeu de culture générale est le plus ancien jeu radiophonique de l'hexagone !

**Venez nombreux !**



Sélection le mardi 22 août 2017 à 18h30.  
Salle Marie Anne Duhamel.

# ÉVÉNEMENTS

## ○ Au-revoir Monsieur Camier

Cette fête des écoles fut l'occasion aux enfants et aux parents d'élèves, de remercier Mr Camier qui après trois années passées en qualité de directeur de notre école, fait valoir ses droits à la retraite. Nous tenons à le remercier de son implication, de son écoute et plus particulièrement pour la création du site internet de l'école grandement apprécié par les parents et grands parents.

**Nous lui souhaitons une très longue et heureuse retraite.**



## ○ Visite de Mr le Sous-Préfet

Nous avons reçu le 22 mars dernier, M. ELBEZ, Sous-Préfet de Montreuil qui a bien voulu répondre à notre invitation.

Ce fut l'occasion de lui présenter en détail notre commune et de lui exposer certains dossiers comme le futur béguinage, le PPRL (Plan Prévention des Risques Inondations et Littoraux), le PLS (Plan Local de Sauvegarde).



## ○ Les médaillés du travail

Suite à la commémoration du 8 mai, M. VILCOT remettait les médailles du travail.



### ARGENT 20 ANS

**Jean-Marie BAILLEUX**, Mécanicien.  
**Claude BERTIN**, Cadre en imprimerie.  
**Carole THOREL**, Secrétaire commerciale.  
**Evelyne LAMOUR**, Aide-soignante.



### VERMEIL 30 ANS

**Lucien PAUCHET**, Magasinier Leader.  
**Laurent BEAUMONT**, Cadre infirmier.  
**Martine BRUMENT**, Infirmière.  
**Valérie KLARCZYK**, Infirmière.  
**Didier DELEFOSSE**, Responsable évènementiel.



### OR 35 ANS

**Rosine MENAGER**, Infirmière.  
**Maryline DUGUE**, Infirmière.



### GRAND OR 40 ANS

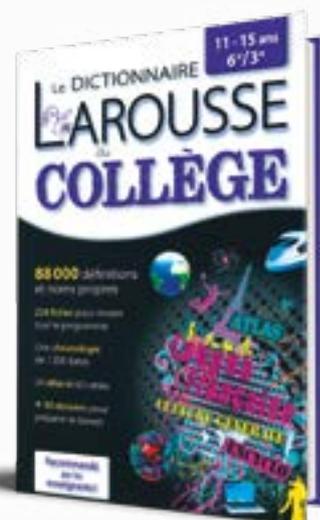
**Brigitte VASSEUR**, Infirmière.



# L'ÉCOLE

## ○ Les élèves de CM2

La municipalité a pour habitude chaque année d'offrir un dictionnaire dès le début d'année scolaire aux élèves du CM2 afin qu'ils puissent le découvrir avant leur entrée en classe de sixième.



## ○ Les élèves de maternelle grande section

Remise de livres aux enfants de la maternelle grande section qui en septembre, rentreront au CP.



# INFORMATIONS

## ○ Avis d'information aux parents d'élèves

Le Conseil Municipal de Groffliers, réuni le 30 juin 2017, ainsi que le Conseil d'École, réuni le même jour, ont décidé, conjointement, de l'organisation de la semaine scolaire répartissant les heures d'enseignement sur **8 demi-journées sur 4 jours, à partir de la rentrée scolaire 2017/2018**. Les jours et heures d'ouverture seront à partir du 4 septembre 2017 le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.



### HORAIRES SCOLAIRES 2017/2018



Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi



9H00-12H00 / 13H30-16H30

# LA RENTRÉE SCOLAIRE

# LES TRAVAUX

## ○ Le haut débit

Les travaux suivent leur cours dans le respect des appels d'offre.

Le haut débit sera en fonction **le 21 novembre**, contactez alors votre opérateur.

## ○ Opale Sud

2 blocs de trois conteneurs sélectifs enterrés ont été installés dans la commune, place de la Mairie et royon Pierre Jacques.



# POUR MIEUX VIVRE À GROFFLIERS

## LES CHIENS



### ○ Rappel concernant les animaux de compagnie

Nos amis à 4 pattes peuvent être à l'origine de toutes sortes de gênes ou d'accidents. Vous en êtes responsable devant la loi. Certaines règles sont à respecter.

- **La propreté** : lors de vos promenades, vous devez ramasser les déjections de votre chien. Nombreuses sont les plaintes que nous recevons des propriétaires de pelouses non clôturées et des parents dont les enfants fréquentent les aires de jeux.
- **Les chiens bruyants** : les aboiements excessifs peuvent être considérés comme des troubles de voisinage. Pour les faire cesser, demander au propriétaire d'y mettre un terme. En cas d'échec, adressez-vous à la mairie ou la gendarmerie.
- **Les chiens errants** : aucun animal ne doit divaguer. La SPA ou la gendarmerie peuvent être dépêchées pour capturer l'animal et le placer en fourrière.
- **Les chiens dangereux** : les personnes détenant un chien de première ou deuxième catégorie doivent détenir depuis le 31 décembre 2009, un permis de détention, délivré après une formation. La non déclaration en mairie est passible d'une amende de 750€.

### ○ Règlement sanitaire département du Pas-de-Calais

*Circulaire du 09/08/1978 modifiée.*

#### **ARTICLE 90 : Déversements ou dépôts de matières usées ou dangereuses en général en particulier dans les fossés et le Fliers.**

Il est interdit de déverser dans la mer, les cours d'eau, lacs, étangs, canaux sur leurs rives et dans les nappes alluviales, toutes matières usées, tous résidus fermentescibles d'origine végétale ou animale, toutes substances solides ou liquides toxiques ou inflammables, susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité, de communiquer à l'eau un mauvais goût ou une mauvaise odeur, de provoquer un incendie ou une explosion. Cette interdiction ne s'applique pas au déversement d'eaux usées de vidange et autres déchets qui ont fait l'objet d'un traitement approprié conforme à la réglementation en vigueur et approuvé par l'autorité sanitaire.

### ○ Lutte contre les nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies mécaniques, ... peuvent être effectuées :

- les jours ouvrables de 8h00 à 20h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les propriétaires ou gérants d'établissements ouverts au public tels que les campings, gîtes, chambres d'hôtes, ... doivent prendre toutes les mesures utiles pour que les bruits ou vibrations ne puissent à aucun moment, troubler le repos ou la tranquillité du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

### ○ Brulage à l'air libre des déchets végétaux

Conformément au règlement sanitaire départemental, il est strictement interdit sous peine de contravention de 450€, aux particuliers, de brûler des déchets végétaux sur leurs propriétés, pour des raisons de sûreté, de sécurité, de salubrité publique et pour éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée.

# INFOS PRATIQUES

## HORAIRES DES DÉCHETTERIES LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OPALE SUD

Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | Octobre | Nov | Déc | Janvier | Février | Mars

### PARTICULIERS

Berck-sur-mer, rue des Bouleaux

Ouvert du lundi au samedi : 8h30 /12h30 -13h30/18h30  
Fermé le mardi après-midi et le dimanche

Ouvert du lundi au samedi : 9h30 /12h30 -13h30/17h30  
Fermé le mardi après-midi et le dimanche

### PROFESSIONNELS

Berck-sur-mer, rue des Bouleaux

Ouvert du lundi au vendredi : 8h00 /12h00 -14h00/18h00  
Fermé le mardi après-midi et le week-end

Ouvert du lundi au samedi : 9h00 /12h30 -13h30/17h30  
Fermé le mardi après-midi et le week-end

### DÉCHETS VERTS

Verton, rue de Waben

Ouvert le lundi, mercredi et samedi : 13h30/18h00

Ouvert le samedi : 13h30/17h00

# L'AGENDA

Samedi 5 août 2017

### ○ Brocante des 4 chemins

organisée par le restaurant des 4 Chemins

Samedi 19 août 2017

### ○ Brocante des Aînés

organisée par le Club de l'amitié

### ○ Tarifs du cimetière communal

	CONCESSIONS	
	30 ans	50 ans
2 places	250,00 €	340,00 €
4 places	390,00 €	550,00 €

	COLUMBARIUM	
	30 ans	50 ans
1 case / 2 urnes	350,00 €	430,00 €

### ○ Tarifs salles communales

	SALLES COMMUNALES	
	Week-end	Caution
Salle M-A Duhamel	300,00 €	150,00 €
Salle polyvalente	500,00 €	250,00 €

# VOUS PARTEZ EN VACANCES...

N'hésitez pas à prévenir la Gendarmerie qui effectuera régulièrement des rondes devant votre domicile. Prévenez vos voisins qui pourront signaler toute anomalie et faites vider votre boîte aux lettres.

Bel été à tous!